

ACTION N° 4-12

PILOTE : **SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT**

Réduire le nombre d'instances et commissions des administrations centrales

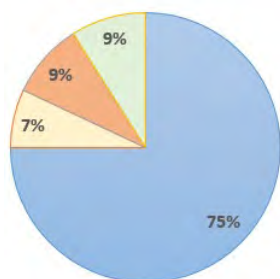
Objectif

Simplifier le **paysage administratif** en réduisant le nombre d'instances et de commissions rattachées aux administrations centrales.

84

Commissions supprimées

Suivi de la suppression des commissions à date



- commissions figurant au bleu supprimées
- commissions figurant au bleu en cours de suppression
- suppressions figurant au bleu abandonnées
- commissions ne figurant pas au bleu supprimées

17 suppressions sont intervenues depuis le jaune budgétaire annexé à la loi de finances 2021 :

- 13 suppressions par la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP)

- 4 suppressions par fusion ou expiration du délai

(commission des phares et des autres aides à la navigation ; commission des géomètres experts ; commission de l'aide à l'innovation et à la transition numérique de la musique enregistrée ; comité interministériel de coordination de la santé pour les personnes placées sous-main de justice ou confiées par l'autorité judiciaire au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance).

ENGAGEMENT PRIS

Engagement pris lors du 3^e CITP (juin 2019) : simplifier le **paysage administratif** en réduisant le nombre d'instances et de commissions rattachées aux administrations centrales :

- la circulaire du 5 juin 2019 relative à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail a été publiée. Elle vise à rationaliser le nombre de commissions et d'organismes consultatifs
- le 3 septembre 2019, le Gouvernement s'est engagé à supprimer 91 commissions consultatives recensées dans un bleu de réunion interministérielle.

BILAN À DATE

84 commissions figurant au jaune budgétaire annexé à la loi de finances ont été supprimées depuis juin 2019 :

- 75 commissions figurant au bleu de la RIM du 3 septembre 2019 (soit 82 % des 91 commissions identifiées en vue de leur suppression)
- 9 commissions non identifiées au bleu.

PROCHAINES ETAPES

Poursuite de la rationalisation du nombre de commissions :

- **2 suppressions sont actées** (commission nationale de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier ; conférence de la ruralité)
- **5 suppressions sont en cours** (commission nationale des services ; conseil scientifique du plan d'urbanisme construction architecture ; comité d'experts de la transition écologique ; commission chargée de la normalisation du braille français ; commission nationale des titres-restaurant).

9 commissions dont la suppression était prévue ont été maintenues à la suite :

- **du débat parlementaire dans le cadre du vote de la loi ASAP** (commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaires ; commission nationale d'évaluation du financement des charges de démantèlement des installations nucléaires de base et de gestion combustibles usés et des déchets radioactifs ; Haut Conseil du dialogue social)
- **d'un arbitrage interministériel** (commission supérieure du numérique et des postes ; comité d'expertise pour les recherches, les études et les évaluations dans le domaine de la santé ; commission consultative de prévention des violences lors des manifestations sportives ; Haut conseil des biotechnologies ; commission chargée d'émettre un avis sur les diplômes étrangers de psychologue aux agences régionales de santé ; commission chargée d'agréeer les personnes habilitées à effectuer des missions d'identification par empreintes génétiques dans le cadre de procédures judiciaires).